

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	17.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Internationale Abkommen, Abfälle
Akteure	Island
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Berclaz, Philippe
Bovey, Audrey
Hulliger, Caroline
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Berclaz, Philippe; Bovey, Audrey; Hulliger, Caroline; Zumofen, Guillaume 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Internationale Abkommen, Abfälle, Island, 2002 - 2019. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 17.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Aussenwirtschaftspolitik	1
Wirtschaft	2
Geld, Wahrung und Kredit	2
Banken	2
Infrastruktur und Lebensraum	2
Umweltschutz	2
Klimapolitik	2

Abkürzungsverzeichnis

BUWAL	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
AIA	Automatischer Informationsaustausch
MCAA	Multilateral Competent Authority Agreement
AIAG	Bundesgesetz über den internationalen automatischen Informationsaustausch in Steuersachen

OFEFP	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
EAR	Echange automatique de renseignements
MCAA	Multilateral Competent Authority Agreement
LEAR	Loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Zwischenstaatliche Beziehungen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2015
CAROLINE HULLIGER

En juin, le Conseil national et le Conseil des États ont accepté la conclusion d'une **convention de double imposition avec l'Islande**.¹

Aussenwirtschaftspolitik

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.03.2019
AUDREY BOVEY

Le 4 mars 2019, le Conseil des États s'est prononcé à l'unanimité (40 voix) en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur**. Le projet passe au Conseil national.²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.03.2019
AUDREY BOVEY

Le 4 mars 2019, le Conseil des États s'est prononcé en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord de libre-échange actualisé** entre les États de l'AELE et la Turquie **et de l'accord agricole révisé entre la Suisse et la Turquie**. Avec un résultat de 27 voix pour, 1 contre et 13 abstentions, le sénateur genevois Robert Cramer (verts, GE) est le seul à avoir exprimé son opposition au projet qui, dès lors, passe au Conseil national.³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2019
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2019, le Conseil national s'est à son tour penché sur le projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord de libre-échange actualisé** entre les États de l'AELE et la Turquie **et de l'accord agricole révisé entre la Suisse et la Turquie**. La chambre basse s'est dans un premier temps montrée favorable à l'entrée en matière (131 voix pour, 55 contre et 1 abstention), et ce aux dépens de la minorité Molina (ps, ZH), qui proposait aux conseillères et conseillers nationaux de renvoyer le projet au Conseil fédéral, afin que l'arrêté fédéral en question ne soit soumis une nouvelle fois à l'Assemblée fédérale uniquement lorsque le constat d'une amélioration de la situation des droits de l'homme en Turquie aurait été établi (la minorité s'en réfère alors au rapport de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe et/ou au rapport de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme). Lors du vote sur l'ensemble, le Conseil national s'est prononcé de manière analogue à la majorité du Conseil des États et de la CPE-CN, en acceptant le projet d'arrêté fédéral par 129 voix contre 49 et 6 abstentions.

Les deux chambres ont confirmé l'adoption de la version définitive du texte à l'occasion du vote final du 21 juin 2019.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2019
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2019, le Conseil national s'est à son tour prononcé sur le projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'**accord de libre-échange entre les États de l'AELE et l'Équateur**. Tout comme la chambre haute, la chambre basse s'est ralliée à la version du projet élaboré par le Conseil fédéral (134 voix pour et 43 abstentions lors du vote sur l'ensemble). La proposition de la minorité Nussbaumer (ps, BL), qui prévoyait l'introduction d'un mécanisme institutionnel basé sur une collaboration entre partenaires sociaux et organisations spécialisées de la société civile afin d'observer la mise en œuvre des dispositions relatives aux normes de travail, aux droits de l'homme ou à la protection de l'environnement a ainsi été rejetée.

L'arrêté fédéral a définitivement été adopté par les chambres fédérales à l'occasion du vote final du 21 juin 2019.⁵

Wirtschaft

Geld, Wahrung und Kredit

Banken

BUNDESRATSGESCHAFT
DATUM: 12.12.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

En se basant sur l'accord multilateral entre autorites competentes concernant l'echange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (MCAA), ainsi que sur la loi federale sur l'echange international automatique de renseignements en matiere fiscale (LEAR), le Conseil federal a soumis a l'approbation du parlement, le message relatif a l'**introduction de l'echange automatique de renseignements (EAR) avec l'Islande, la Norvege, Guernesey, Jersey, l'ile de Man, le Japon, le Canada et la Republique de Coree**. Le Conseil national a donne son accord par 125 voix contre 43 et 22 abstentions pour l'Islande, par 143 voix contre 17 et 30 abstentions pour la Norvege, par 122 voix contre 65 et deux abstentions pour Guernesey et Jersey, par 122 voix contre 64 et trois abstentions pour l'ile de Man, par 128 voix contre 24 et 37 abstentions pour le Japon, par 128 voix contre 25 et 36 abstentions pour le Canada et par 124 voix contre 28 et 37 abstentions pour la Republique de Coree. Dans la majorite des cas, les voix opposees aux accords ou qui se sont abstenues venaient de l'UDC. Pour sa part, le Conseil des Etats a donne son aval pour chaque accord a l'unanimite. Les premiers echanges automatiques de renseignements fiscaux devraient ainsi s'effectuer en 2018.⁶

Infrastruktur und Lebensraum

Umweltschutz

Klimapolitik

BUNDESRATSGESCHAFT
DATUM: 21.10.2002
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil federal a propose au parlement de **ratifier le Protocole de Kyoto**. Dans son message, il juge que les mesures nationales de protection du climat doivent en premier lieu viser la reduction des missions de CO₂. Moyennant des efforts, cet objectif peut tre atteint grace a la loi sur le CO₂ et au programme SuisseEnergie. Les mesures touchant aux transports – le transfert du trafic de marchandises sur le rail et l'introduction de carburants desulfures –, celles concernant l'agriculture et l'exploitation durable du bois (nergie et puits de carbone) vont aussi dans ce sens. Les mecanismes de flexibilite – projets a l'tranger reduisant les gaz a effet de serre et commerce des droits d'mission – sont galement une maniere de contribuer a la protection du climat. Le message presente les conditions d'application de trois d'entre eux en Suisse: application conjointe (Joint Implementation); mecanisme de dveloppement propre (Clean Development Mechanism); negoce international de droits d'mission. Ces instruments permettent de prendre en compte les reductions d'missions realisees a l'tranger et sont accessibles en premier lieu a l'conomie privee (industries, banques, assurances). Un secretariat instaure  l'OFEFP est charge de valider et d'enregistrer ces projets, ainsi que de tenir le registre des droits d'mission. L'objectif suisse doit cependant tre realise prioritairement dans le pays. Le Conseil federal a tenu  souligner que la mise en uvre du Protocole de Kyoto n'implique aucun effet negatif sur la competitivite de l'conomie suisse. Au niveau international, il avait dj te ratifie par le Japon, la Tchequie, la Slovaquie, la Roumanie, la Norvege, l'Islande, la Lettonie et l'UE. Lors de la Conference de Johannesburg, le Canada, la Russie, puis plus tard la Nouvelle Zelande ont annonce leur intention de ratifier le Protocole. Additionne avec les missions europeennes et celles japonaises, le Protocole a de bonnes chances de voir le jour. En effet, les regles de ratification stipulent que son entree en vigueur est subordonnee a la ratification par 55 pays representant au moins 55% des missions de CO₂ de 1990 des pays industrialises.⁷

1) BO CE 2015, p. 593; BO CE 2015, p. 595; BO CE 2015, p. 684; BO CN 2015, p. 12; BO CN 2015, p. 1305; BO CN 2015, p. 14

2) BO CE, 2019, p. 1 ss.; FF, 2018, p. 627 ss.

3) BO CE, 2019, p. 3 ss.; FF, 2018, p. 749 ss.

4) BO CE, 2019, p. 590; BO CN, 2019, p. 1216 ss.; BO CN, 2019, p. 1368

5) BO CE, 2019, p. 589; BO CN, 2019, p. 1212 ss.; BO CN, 2019, p. 1368

6) BO CE, 2016, pp.1108 s.; BO CN, 2016, pp.1556 s.; Communique de presse WAK-N/CER-N; Communique de presse WAK-S/CER-E; RO, 2016, p.5307 (Canada); RO, 2016, p.5309 (Republique de Coree); RO, 2016, p.5311 (Guernesey); RO, 2016, p.5313 (ile de Man); RO, 2016, p.5315 (Islande); RO, 2016, p.5317 (Japon); RO, 2016, p.5319 (Jersey); RO, 2016, p.5321 (Norvege)

7) 24h, 4.9.02; QJ, 5.9.02; DETEC, communique de presse, 21.10.02.; FF, 2002, p. 5927 ss.; 24h, 7.6.02 (Japon et UE); LT, 22.8.02; DETEC, communique de presse, 21.8.02.